



CONSEIL MUNICIPAL d'INGUINIEL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 21 JUILLET 2020

TENANT LIEU DE PROCÈS-VERBAL

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 21 juillet 2020 à 20h en mairie sous la présidence de Monsieur Jean Louis LE MASLE, maire

Présents : Jean Louis LE MASLE, Philippe FLÉGEAU, Martine GRANDVALET, Gérard BENOIT, Virginie GOMBERO, Thierry CRESPEAU, Christian LE SAËC, Frédéric THOMAS, Cédric LECLERC, Solène QUEIGNEC, Sylvie JOUBAUD, Natacha PINHAS, Peggy MAGNIER HENRY, Christelle LE STRAT, Sabine QUEMENER, Sébastien HELLEGOUARCH, Laurent DANIEL, Yann URVOIS.

Absente excusée ayant donné pouvoir : Martine LE HAY BOUGLOUAN a donné procuration à Yann URVOIS

Absent excusé non représenté :

Absent non excusé non représenté :

Secrétaire de séance : Martine GRANDVALET

⇒ Le compte rendu tenant lieu de procès-verbal de la réunion du 16 juin 2020 a été approuvé.

Monsieur Laurent DANIEL a demandé que soient apportées 4 remarques et/ou modifications au compte rendu tenant lieu de procès-verbal à la réunion du 16 juin 2020 tout en reconnaissant que le compte rendu est adressé dans un délai très proche de la séance.

- Page 8 – décision modificative au budget principal commune

« Monsieur Laurent DANIEL demande pourquoi les propositions sont faites de basculer en investissement les crédits (car bascule possible du fonctionnement vers l'investissement et pas l'inverse) et non par exemple pour l'attribuer en fonctionnement au secteur social »

Remplacé par : pour **augmenter et améliorer les services offerts à la population**

- Page 10 – demande de subvention auprès de la CAF du Morbihan pour le pôle petite enfance

« Monsieur Laurent DANIEL a indiqué que son abstention sur ce dossier se justifie car ils n'ont pas été associés au projet ».

Remplacé par : n'ont pas **participé** au projet.

Monsieur Frédéric THOMAS a indiqué que c'est une perte de temps toutes ces remarques qu'elles devraient être envoyées en amont pour les prochains conseils municipaux pour pouvoir se consacrer au conseil municipal du jour. Monsieur Gérard BENOIT a précisé qu'actuellement un groupe est constitué pour travailler sur le règlement intérieur du conseil municipal que tout le monde aura en main. Un captage systématique de toute la séance permettra un contrôle. Le compte-rendu est adressé assez vite et donc nécessite de réagir dès sa réception sans attendre la prochaine séance.

Monsieur Laurent DANIEL a repris sur les remarques qu'il souhaitait apporter

- Page 13 – projet de jumelage

« Madame Virginie GOMBERO a sollicité Madame Martine LE HAY et Messieurs Laurent DANIEL et Yann URVOIS pour savoir s'ils souhaitaient faire partie du groupe de travail mais ils ont refusé ».

Monsieur Laurent DANIEL a indiqué que c'est exact qu'ils ont refusé mais cela faisait partie du contexte et qu'il pensait savoir que tout le monde avait été consulté.

Monsieur Laurent DANIEL a indiqué qu'il ne fait pas de procès d'intention mais remarque que dans le compte rendu tenant lieu de procès-verbal 2-3 noms ont été ciblés.

Madame Virginie GOMBERO lui a répondu qu'elle reconnaît, que c'est exact, mais qu'être dans la négation n'est pas évident pour faire avancer les choses.

Monsieur Jean Louis LE MASLE a mis en avant la difficulté de noter tous les propos et que l'enregistrement permettra, comme l'a dit Monsieur Gérard BENOIT, de les réécouter au besoin.

Monsieur Laurent DANIEL a repris sur les remarques qu'il souhaitait apporter

- Page 14 – compteurs Linky

« Monsieur Laurent DANIEL a indiqué avoir été interpellé par un habitant sur la question des compteurs Linky. 5 communes se sont ~~auto-saisies et il souhaitait savoir si la commune avait été alertée par les services de l'État sur ces saisies~~ ». Monsieur Laurent DANIEL souhaitait que soit remplacé par : 5 communes se sont **prononcées contre**.

Monsieur Jean Louis LE MASLE lui a indiqué que cela voulait dire la même chose et que de ce fait on maintenait la formulation initiale.

En exercice	19	Présents	18	Représentés	1
-------------	----	----------	----	-------------	---

Pour	Contre	3	Abstention	
	M. LE HAY BOUGLOUAN			
	L. DANIEL			
	Y. URVOIS			

⇒ Le maire a fait le point sur les décisions prises en application de la délibération 2020-024 du 26 mai 2020 pour la période du 17 juin 2020 au 21.07.2020.

Date de la convocation : 10 juillet 2020

Le maire a rappelé à l'assemblée l'extrait de la loi de proximité du 27 décembre 2019 relatif aux e-convocations et notamment la dématérialisation de l'envoi des convocations aux conseillers municipaux. **Ainsi, lors de l'envoi des e-convocations il est demandé à chacun d'accuser réception de cet envoi afin de s'assurer que chacun en a bien été destinataire et que soit pris en compte cette réception sur la feuille d'émargement.**

Monsieur Jean Louis LE MASLE a procédé à l'appel des noms des conseillers municipaux et constaté que le quorum était réuni. Le secrétaire de séance a ensuite été désigné. Martine GRANDVALET a accepté cette fonction.

1 – FINANCES

Subventions 2020 aux associations, organismes, établissements scolaires et forfaits scolaires

Madame Virginie GOMBERO a présenté le dossier des subventions qui a été voté en commission le 7 juillet 2020. Une revalorisation de 2% a été proposée aux associations ainsi que des réajustements.

Monsieur Laurent DANIEL a demandé pourquoi la subvention transport pour la piscine aux écoles publiques apparaissait 2 fois dans le tableau.

Madame Virginie GOMBERO lui a répondu que la présentation du tableau la faisait apparaître effectivement 2 fois (forfait et détail) mais que cela permettait d'avoir le total global de ce qui avait été versé en 2019. Pour l'année prochaine le tableau sera revu.

Monsieur Laurent DANIEL a indiqué que c'était juste une remarque et que mieux on en donnait aux écoles mieux c'était.

Vu la session de la commission « scolaire – enfance – sports et loisirs » du 7 juillet 2020.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité d'allouer pour l'année 2020 les subventions aux associations, établissements scolaires, organismes et forfaits ci-joints (feuille ci-annexée) :

En exercice	19	Présents	18	Représentés	1	Pour	19	Contre		Abstention	
-------------	----	----------	----	-------------	---	------	----	--------	--	------------	--

Pôle petite enfance - avenant 1 au contrat de maîtrise d'œuvre

Monsieur Thierry CRESPEAU a indiqué que le contrat de maîtrise d'œuvre traite au départ sur un montant provisoire car l'on ne connaît pas à ce stade de l'opération le montant définitif des travaux. Au stade APD (avant-projet définitif) la commune arrête par avenant le montant définitif ce qui est le cas pour ce dossier.

Monsieur Jean Louis LE MASLE a précisé que pour mémoire lorsque l'on a commencé l'opération on n'avait pas toutes les données pour cette réalisation. Ces dernières ont été affinées lors des rencontres avec le maître d'œuvre et une consultation est en cours jusqu'au 31 juillet 2020 pour les travaux.

Monsieur Yann URVOIS a demandé si le contrat de maîtrise d'œuvre se rajoutait à celui des travaux de 250 000 € et si le maître d'œuvre suivait l'opération tout au long du chantier.

Monsieur Thierry CRESPEAU lui a confirmé que les prestations de maîtrise d'œuvre se rajoutent aux travaux et que cette mission (esquisses, avant-projet, ACP, exécution, validation, DET, réception des travaux, année parfait achèvement de travaux,...) était encadrée par la loi MOP (maîtrise d'ouvrage publique).

Monsieur Yann URVOIS a demandé si les prestations étaient fonction des travaux.

Monsieur Jean Louis LE MASLE a indiqué que c'était fonction des coûts et évolutions apportées en cours de projet.

Monsieur Thierry CRESPEAU a précisé qu'aujourd'hui les maîtres d'œuvre calent leurs honoraires notamment sur la complexité du projet et qu'il n'y a plus réellement de barèmes de rémunération, ici taux de 8,60 %.

Le maire a fait part à l'assemblée de l'avancée du projet de réalisation du pôle petite enfance situé 3 rue de la Libération qui regroupera le RAM (relais assistantes maternelles) et une MAM (maison d'assistantes maternelles).

Conformément à l'article 4.2 du CCAP, l'avenant 1 présenté ce jour avait pour objet de valider le coût prévisionnel définitif des travaux ainsi que de modifier et valider le forfait de rémunération du titulaire.

La mission de maîtrise d'œuvre :

- a été notifiée le 17 juin 2019 à l'agence LORAND GUILLOU Architectes
- sur la base d'un coût prévisionnel provisoire de 250 000 €

Compte tenu :

- de la revalorisation du coût prévisionnel en valeur APD de janvier 2020 ;
- des différentes adaptations et évolutions du programme ;

- des aléas et imprévus (désamiantage notamment) ;
- de l'évolution des conditions économiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'émettre un avis favorable à l'avenant 1 au contrat de maîtrise d'œuvre comme suit :

	HT	TTC
Montant de base	23 695,00 €	28 434,00 €
Avenant 1	13 928,10 €	16 713,72 €
Montant global du marché	37 623,10 €	45 147,72 €
Variation globale du marché	+ 58,78 %	

- d'autoriser le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

En exercice	19	Présents	18	Représentés	1	Pour	16	Contre		Abstention	3
<small>M. LE HAY BOUGLOUAN D. DANIEL Y. URVOIS</small>											

Réseau de chaleur - phase 1 - avenant 1 au contrat de maîtrise d'œuvre

Monsieur Thierry CRESPEAU a indiqué que le programme a été évalué par les services de Lorient agglomération (associés à ce projet) à 75 000 €. Pendant l'étude il a été décidé de la mise en place de 2 chaudières.

Monsieur Jean Louis LE MASLE a précisé que les travaux sont calés en deux temps et qu'ultérieurement si une panne survenait sur une chaudière l'autre pourrait la remplacer.

Monsieur Yann URVOIS demande si les deux chaudières ont une capacité pour tourner à 100%.

Monsieur Jean Louis LE MASLE lui a indiqué que non.

Monsieur Thierry CRESPEAU a complété en indiquant qu'une seule chaudière a la capacité de fournir le minima de capacité. 2 chaudières représentent un coût plus élevé mais une double sécurité pour éviter la panne. Elles sont prévues pour une durée de 20/30 ans.

Monsieur Laurent DANIEL a demandé où sera son implantation et s'il elle a vocation à chauffer la mairie.

Monsieur Jean Louis LE MASLE a indiqué que non (pour le chauffage de la mairie). L'étude réalisée les services de LORIENT agglomération avaient écarté du projet de réseau de chaleur la salle des sports et la caserne de pompiers et ne retenaient que l'école publique Nicole-Rousseau, le pôle petite enfance, la salle socioculturelle et le restaurant scolaire du bourg. Son emplacement sera celui de l'ancienne chaudière fioul de l'école publique Nicole-Rousseau.

Le maire a fait part à l'assemblée de l'avancée du projet de réalisation de réseau de chaleur – phase 1 -.

Conformément à l'article 8 du CCP, l'avenant 1 présenté ce jour avait pour objet de valider le coût prévisionnel définitif des travaux ainsi que de modifier et valider le forfait de rémunération du titulaire.

La mission de maîtrise d'œuvre :

- a été notifiée le 9 décembre 2019 au bureau d'études GUEGUEN PERENNOU
- sur la base d'un coût prévisionnel provisoire de 75 000 €

Compte tenu :

- des différentes adaptations et évolutions du programme ;
- de l'évolution des conditions économiques

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable à l'avenant 1 au contrat de maîtrise d'œuvre comme suit :

	HT	TTC
Montant de base	11 200,00 €	13 440,00 €
Avenant 1	2 446,02 €	2 935,22 €
Montant global du marché	13 646,02 €	16 375,22 €
Variation globale du marché	+ 21,84 %	

- d'autoriser le maire à signer tous les documents s'y rapportant

En exercice	19	Présents	18	Représentés	1	Pour	19	Contre		Abstention	
-------------	----	----------	----	-------------	---	------	----	--------	--	------------	--

2 – AFFAIRES SCOLAIRES ET CULTURELLES

Tarifs restauration collective (scolaire et périscolaire) au 1^{er} septembre 2020

Madame Virginie GOMBERO a présenté le dossier dont le détail repas liaison froide / chaude a été débattu en commission le 7 juillet 2020 et une réactualisation de 2% des tarifs a été actée.

Monsieur Yann URVOIS a indiqué voir le montant des tarifs proposés mais pas ceux de l'année dernière

Madame Virginie GOMBERO a réalisé un comparatif à l'issue de la commission du 7 juillet 2020 :

- ⇒ Coût supporté par la commune par repas au 31 décembre 2019

- Repas enfant en liaison chaude :
 - Coût payé à CONVIVIO : 2,58 €
 - Coût charges de personnel : 3,38 €
 - Coût moyen produits entretien : 0,10 €
 - Soit un coût total : 6,06 € (sans compter frais chauffage, électricité, contrat maintenance, ...)
 - Refacturé à la famille au mois : 3,36 € (soit reste à charge par la commune 2,70 € par repas)
 - Refacturé à la famille (≤ 5 repas dans le mois) : 4,79 € (soit reste à charge par la commune 1,27 € par repas)

⇒ <u>Évolution des tarifs facturés aux familles</u>	<u>Au 01.09.2019</u>	<u>Au 01.09.2020</u>
<u>Repas en liaison froide (les mercredis et vacances scolaires)</u>		
• pour les repas de l'ADL (accueil de loisirs)	3,19 €	3,25 €
<u>Repas en liaison chaude (en période scolaire)</u>		
• repas au mois (enfants fréquentant régulièrement le restaurant scolaire à l'année)	3,36 €	3,43 €
• repas occasionnels (≤ 5 repas dans le mois)	4,79 €	4,88 €
• pour les repas enseignants (qui bénéficient d'une subvention du Rectorat jusqu'à un indice de traitement inférieur à 465)	6,30 €	6,43 €
• repas adultes (personnel communal, stagiaires, ...)	5,03 €	5,13 €

Monsieur Yann URVOIS a remarqué ne pas comprendre pourquoi on incorpore le coût des charges de personnel dans le coût du repas facturé aux familles.

Madame Virginie GOMBERO lui a répondu que cela faisait partie d'un tout.

Monsieur Jean Louis LE MASLE a précisé que la cantine n'est pas obligatoire pour une commune. Il y a eu un débat en commission et qu'il n'y avait pas lieu de refaire le débat.

Monsieur Yann URVOIS a fait remarquer qu'une revalorisation de 2% était appliquée aux subventions pour les associations et également pour la refacturation des repas restauration scolaire aux familles.

Monsieur Jean Louis LE MASLE a rappelé que l'année dernière lors du passage à la liaison chaude sur l'augmentation de 0,49 € seuls 0,20 € ont été répercutés aux familles. Par ailleurs certains parents de l'école de Locunel étaient d'accord pour mettre 1 € de plus par repas pour une meilleur qualité. Il y a eu débat en commission on ne va pas tout refaire.

Monsieur Laurent DANIEL a précisé que le conseil municipal était un lieu de débat.

Monsieur Jean Louis LE MASLE a précisé que les dossiers sont débattus en commission et votés en conseil municipal et que la règle de la majorité est appliquée.

Monsieur Sébastien HELLEGOUARCH a demandé quand s'arrête le contrat avec CONVIVIO.

Monsieur Jean Louis LE MASLE lui a répondu dans 2 ans.

Vu la session de la commission « scolaire – enfance – sports et loisirs » du 7 juillet 2020.

Pour l'année scolaire 2020-2021, le conseil municipal décide de fixer comme suit les prix des repas servis aux restaurants scolaires, applicables à compter du 1^{er} septembre 2020 :

À compter de la rentrée de septembre 2020, les repas seront livrés en liaison chaude en période scolaire.

L'accueil de loisirs (mercredi et vacances scolaires), restera en liaison froide.

Repas en liaison froide (les mercredis et vacances scolaires)

- 3,25 € pour les repas de l'ADL (accueil de loisirs)

Repas en liaison chaude (en période scolaire)

- 3,43 € pour les repas au mois (enfants fréquentant régulièrement le restaurant scolaire à l'année)
- 4,88 € pour les repas occasionnels (≤ 5 repas dans le mois)
- 6,43 € pour les repas enseignants (qui bénéficient d'une subvention du Rectorat jusqu'à un indice de traitement inférieur à 465)
- 5,13 € pour les repas adultes (personnel communal, stagiaires, ...)

En exercice	19	Présents	18	Représentés	1
-------------	----	----------	----	-------------	---

Pour	15	Contre	3	Abstention	1
		M. LE HAY BOUGLOUAN		S. HELLEGOUARCH	
		L. DANIEL			
		Y. URVOIS			

Transport scolaire (rotation du vendredi à l'école publique Les Plumes)

Madame Virginie GOMBERO a présenté le dossier en indiquant que le tarif passe de 68 € (2019-2020) à 70 € pour 2020-2021.

Vu la session de la commission « scolaire – enfance – sports et loisirs » du 7 juillet 2020.

Mandat est donné au maire pour renouveler la convention avec les transports BSA pour l'année scolaire 2020-2021 pour le transport à la salle des sports et la bibliothèque de l'école publique Les Plumes au tarif de 63,64 euros HT (soit 70 € TTC) la rotation.

Les crédits seront prélevés sur l'article 6248 « frais de transports divers » au budget.

En exercice	19	Présents	18	Représentés	1	Pour	19	Contre		Abstention	
-------------	----	----------	----	-------------	---	------	----	--------	--	------------	--

Participation aux frais de fonctionnement - Enfants scolarisés à LANVAUDAN – Année scolaire 2019/2020

Monsieur Jean Louis LE MASLE a indiqué que cette participation concerne 4 enfants qui habitent à l'entrée de LANVAUDAN. Un accord oral a été passé entre les 2 communes depuis plusieurs années. Si une convention devait être établie, LANVAUDAN pourrait être en droit d'appliquer le montant réel et cela leur permet également de maintenir leurs effectifs à l'école publique.

Le conseil municipal a décidé de prendre en charge les frais de fonctionnement de 4 enfants scolarisés à l'école publique des chaumières de LANVAUDAN au cours de l'année scolaire 2019 / 2020.

Le montant unitaire des frais s'élève à 50 euros par enfant et par année scolaire soit un total global de 200 euros.

Les crédits seront prélevés sur l'article 6042 « prestations de services » du budget

En exercice	19	Présents	18	Représentés	1	Pour	19	Contre		Abstention	
-------------	----	----------	----	-------------	---	------	----	--------	--	------------	--

3 – PERSONNEL COMMUNAL

Autorisation d'effectuer des heures supplémentaires

Monsieur Jean Louis LE MASLE a précisé que par délibération la commune fixe les emplois concernés pouvant prétendre à des heures complémentaires ou supplémentaires. En général ce sont des heures complémentaires allouées à des agents exerçant un emploi à temps non complet et que l'on sollicite pour des remplacements. Les heures peuvent être soit récupérées ou payées (plafond de 25 heures par mois).

Le maire a exposé au conseil municipal que des agents sont amenés à effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires à la demande du supérieur hiérarchique ou de l'autorité territoriale.

Cette délibération a fixé la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective :

- d'heures supplémentaires pour le personnel à temps complet ;
- d'heures complémentaires pour le personnel à temps non complet.

Concernant les catégories B et C, la liste ci-dessous détaille les agents concernés :

- personnel du service administratif
- personnel du service technique
- personnel du service scolaire et entretien
- personnel du service animation
- personnel du service relais assistantes maternelles
- personnel du service culturel

Les heures complémentaires et supplémentaires seront prioritairement compensées par des récupérations horaires si le service le permet ou par le versement d'une indemnité (dans la limite de 25h/mois).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a émis un avis favorable à cette décision et autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

En exercice	19	Présents	18	Représentés	1	Pour	19	Contre		Abstention	
-------------	----	----------	----	-------------	---	------	----	--------	--	------------	--

4 – DIVERS

- FIC numérique (fonds d'intervention communautaire) :

Monsieur Jean Louis LE MASLE a indiqué que le 5 février 2019, le conseil communautaire de LORIENT agglomération décidait la création du FIC numérique en application du Schéma territorial du numérique pour la construction d'un e-territoire qui avait vocation à aider financièrement l'initiative, le développement ou la cohérence de projets numériques sous maîtrise d'ouvrage communale. L'enveloppe communautaire s'élève à 250 000 € pour la période 2019-2021.

À ce titre la commune d'INGUINIEL avait déposé une demande de participation auprès des services de LORIENT agglomération. Les équipements éligibles concernent la mairie, les écoles publiques, la maison des jeunes, la bibliothèque et la ludothèque. Des autocollants de LORIENT agglomération seront apposés sur ces équipements indiquant leur engagement de participation à l'acquisition. Pour information le montant des factures éligibles s'élève à 5 993 € HT. Le montant de la participation de LORIENT agglomération s'élève à 50% soit 2 996 €.

- Bleuets de l'ONAC à l'occasion des cérémonies commémoratives :

Monsieur Jean Louis LE MASLE a indiqué à Monsieur Frédéric THOMAS qu'à l'occasion des cérémonies commémoratives, des bleuets sont vendus au profit de l'ONAC. L'organisation sera vue lors de la prochaine cérémonie, le 11 novembre.

- Un été culturel en Bretagne – prestations musicales les 6 août 2020 et 4 septembre 2020 :

Monsieur Gérard BENOIT a indiqué qu'étaient organisées par le centre culturel AMZER NEVEZ, la DRAC et la mairie, 2 prestations musicales. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du développement de la culture en zone blanche.

Ces concerts seront gratuits et auront lieu :

=> jeudi 6 août 2020 à 20h à l'église : avec Roland RIOU et Marc ANTHONY

=> vendredi 4 septembre 2020 à 20h à l'église : avec Alain PENNEC

Des affiches seront apposées dans les bâtiments communaux, commerces et communes limitrophes ainsi que la communication de ces événements dans la presse locale et sur le site internet de la commune.

Pour la prestation d'août, il y aura un site d'accueil buvette pendant l'entracte (avec respect des distances barrières) au bénéfice de l'amicale du personnel.

Pour la prestation de septembre, elle sera portée par une association locale – comité de sauvegarde de la chapelle de Saint Claude -.

Le plus gros de la logistique sera supporté par AMZER NEVEZ.

L'année dernière il y avait également eu 2 concerts, celui d'août avait bien fonctionné et moins celui de septembre (sans doute un problème de communication).

Monsieur Laurent DANIEL a indiqué que le conseil régional de Bretagne donnait des aides (100 000 € au niveau régional) pour accompagner les intermittents du spectacle.

- Simone Le Port :

Monsieur Laurent DANIEL a évoqué Simone LE PORT née à INGUINIEL le 3 juillet 1920, morte en juin 2009, qui est une résistante française, déportée, militante pour la paix. Originaire d'INGUINIEL, Simone LE PORT est entrée dans la Résistance comme agent de liaison. Lorsque son mari est devenu responsable du bureau des opérations aériennes du Morbihan, puis de Loire-Inférieure et Maine-et-Loire, elle a participé en cachant les clandestins, les réfractaires au STO et les armes dans leur ferme isolée de MELRAND où ils se sont installés après l'incendie de LORIENT.



Monsieur Laurent DANIEL a précisé qu'il serait intéressant d'apporter cette information.

- Ateliers musicaux cet été au centre de loisirs et domicile partagé

Monsieur Gérard BENOIT a informé qu'AMZER NEVEZ en plus des 2 prestations musicales des 6 août 2020 et 4 septembre 2020 va organiser cet été des ateliers musicaux au centre de loisirs (mardi 28 juillet 2020) ainsi qu'au domicile partagé – résidence des chênes -. Ces 2 ateliers sont également financés par la DRAC.

- Charte de la formation du personnel communal :

Monsieur Jean Louis LE MASLE a fait part du dossier de la charte de la formation du personnel communal. Le dossier a été soumis à la saisine du comité technique du centre de gestion du Morbihan (pour examen par leurs services en séance du 22 septembre 2020) et sera soumis à décision du conseil municipal en octobre 2020.

Monsieur Gérard BENOIT a précisé que cela existe dans le privé et permettra de formaliser le parcours de formation au niveau de la commune pour avoir un cadre. Ce dossier, soumis au comité technique du centre de gestion du Morbihan sera, comme indiqué par le maire, présenté en conseil municipal en octobre 2020. L'accélération de cette charte a été faite par rapport à la demande d'un agent de la collectivité dans le cadre d'une demande personnelle.

- Lorient agglomération :

Monsieur Jean Louis LE MASLE a informé que le conseil communautaire du mardi 28 juillet 2020 désignera ses délégués dans différentes instances et qu'il proposera Sébastien HELLEGOUARCH pour le syndicat du Scorff (composé de 16 titulaires et 16 suppléants).

- Suite de la commission voirie du 13 juillet 2020 :

Monsieur Philippe FLEGEAU a indiqué qu'une réunion a lieu jeudi à 18h30 avec les associations.

Monsieur Jérôme ROUILLON, maître d'œuvre pour la commune d'INGUINIEL sur les programmes de voirie, est également venu sur place hier pour voir les aménagements possibles.

Pour la voirie urbaine, seront mis en option en fonction du budget :

- rue Louis Le Moënic (ruelle près de chez Madame LE GAL) : 73 m²
- impasse des digitales : environ 60m

- Vol de câble téléphonique ORANGE :

Monsieur Jean Louis LE MASLE a informé du vol, dans la nuit de dimanche à lundi à Croëz ven d'un câble de 4 cm de diamètre arraché et volé sur 400 mètres. ORANGE a été prévenu ainsi que la gendarmerie de PLOUAY. Christian LE SAËC a constaté qu'ORANGE était intervenu et que la réparation était faite ce soir.

- Plans lignes aériennes ORANGE :

Philippe FLEGEAU a évoqué sa demande auprès d'ORANGE pour obtenir les plans des lignes aériennes afin que, par secteur, il puisse être fait le point sur les branches qui pouvaient tomber sur les lignes pour sensibiliser, en local, les propriétaires des arbres à intervenir. Mais il a reçu une fin de non-recevoir d'ORANGE pour ces plans.

- Programme de voirie rurale 2019 :

Monsieur Jean Louis LE MASLE a précisé que sur les routes bourg - Baymant/Locorion et Locunel, l'entreprise EUROVIA était à nouveau intervenue car la commune avait constaté des imperfections dans la réalisation. L'objet de ces travaux était de protéger la route car elle était faïencée.

Monsieur Philippe FLEGEAU a indiqué les routes seraient balayées en fin de semaine prochaine par rapport aux gravillons (nécessaire avec le passage des véhicules pour adhérer à la route). Lorsqu'une route est refaite, des panneaux pour signaler « attention gravillon » peuvent être mis en place mais il n'y a pas d'obligation de mettre des panneaux pour la limitation de vitesse.

- Domicile partagé – résidence des chênes :

Monsieur Jean Louis LE MASLE a informé que le domicile partagé – résidence des chênes – sera complet, 1 résident entrera jeudi prochain. La commune compense le déficit s'il se présente (3 décès constatés entre février 2020 et mai 2020) et compte tenu du contexte du confinement et déconfinement comprenant les mesures d'accès, les entrées aux structures étaient réduites.

- Panneaux à déplacer :

Monsieur Yann URVOIS a demandé s'il était possible à Poulgroix de déplacer les panneaux « Bienvenue à INGUINIEL » pour les positionner et mettre aux bons endroits à savoir Kerbastard et Les Fleurs.

Monsieur Jean Louis LE MASLE lui a répondu que cela était possible et que pour les panneaux de villages, et cédez-le-passage un entretien était également à prévoir par le service technique.

Monsieur Philippe FLEGEAU a complété en indiquant qu'en interne au service technique ils allaient voir s'il était possible de refaire les écritures sur certains panneaux.

- Départ de la directrice générale des services :

Monsieur Jean Louis LE MASLE a informé du départ de Madame Nolwenn TALHOUARN, directrice générale des services dans le cadre d'une mutation.

- Prochain conseil municipal : en octobre 2020 à 20h en mairie

- Commission communale des impôts directs : mercredi 29 juillet 2020 à 10h en mairie

- Groupe de travail comité de jumelage : mercredi 29 juillet 2020 à 18h30 en mairie

- Visite des bâtiments communaux par les élus : samedi 19 septembre 2020 à 9h30 en mairie

- Rencontre élus et personnel communal : jeudi 24 septembre 2020 à 18h30 à l'espace du Scorff

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été déclarée close par le maire à 21h35.

Jean Louis LE MASLE
Maire d'INGUINIEL

Martine GRANDVALET
Secrétaire de séance

SUBVENTIONS 2020

ASSOCIATIONS - ORGANISMES - DIVERS	Montants 2020
Foyer laïque	2 531,61 €
UCI (Union Cycliste Inguiniéloise)	1 491,24 €
CA du Scorff (Club Athlétique du Scorff)	1 428,00 €
Tro ha distro breiz (club de randonnée d'Inguiniel)	204,00 €
FNACA d'Inguiniel	177,48 €
Danserion Bro En Ignel	175,44 €
Société de chasse communale	276,42 €
Association USEP Les Plumes	650,00 €
Amicale laïque Nicole Rousseau (3 € par élève x 80 élèves à la rentrée de septembre 2019)	240,00 €
Amicale laïque Tous à vos Plumes (3 € par élève x 60 élèves à la rentrée de septembre 2019)	180,00 €
APEL (3 € par élève x 51 élèves à la rentrée de septembre 2019)	153,00 €
Le Palet du Scorff - Ellé	42,84 €
Kas abarh	86,70 €
La patte sur le cœur	50,00 €
GVA - Groupement de vulgarisation de l'agriculture de la terre aux îles	111,00 €
Radio bro gwened	40,00 €
Secours catholique	35,00 €
Maison d'accueil spécialisée Les Bruyères à Guémené-sur-Scorff	35,00 €
Union départementale des sapeurs-pompiers du Morbihan	35,00 €
Les restos du cœur	35,00 €
Alcool assistance	35,00 €
Rêves de clowns	35,00 €
Ciné roch de Guémené-sur-Scorff	85,00 €
La ligue contre le cancer	35,00 €
Téléthon 2020	35,00 €
EFAIT (Écoute familiale information toxicomanie)	35,00 €
AFSEP (association française des scléroses en plaque)	35,00 €
USEP du Morbihan	35,00 €
Secours populaire	35,00 €
Eau et rivières de Bretagne	35,00 €
Solidarité paysan	35,00 €
Sauvegarde 56	35,00 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ORGANISMES - DIVERS	8 447,73 €
Société de chasse communale (campagne piégeage de ragondins)	46 € par piégeur

SUBVENTIONS 2020 (suite)

SUBVENTIONS CHAPELLES	Montants 2020
Comité de sauvegarde chapelle de Lochrist	Pas de subvention / Participation aux travaux
Comité de sauvegarde chapelle de Locmaria	
Comité de sauvegarde chapelle de Saint Claude	
Comité de sauvegarde chapelle de Saint Maurice	

SUBVENTIONS DIFFÉRÉES EN 2020 À VOIR POUR 2021	Montants 2020
OMSL - Office municipal des sports et loisirs d'INGUINIÉL	
Club de l'Amitié d'Inguiniel (<i>club du 3è âge</i>)	

FORFAITS SCOLAIRES	Montants 2020
Écoles - Arbres de Noël (publiques, privées - par élève)	17,00 €
Établissements scolaires - Classes de mer, de neige, etc.) selon la durée :	
• Moins de 7 jours (<i>soit jusqu'à 6 jours dont 5 nuitées</i>)	23,00 €
• Une semaine et plus	21,00 €
• Deux semaines	18,00 €
Fournitures scolaires (<i>par élève scolarisé dans une classe publique d'INGUINIÉL</i>)	50,00 €
Foyer (<i>par élève</i>)	18,00 €
Forfait photocopieur (école publique Nicole-Rousseau)	960,00 €
Forfait transport piscine (école publique Nicole-Rousseau)	500,00 €
Forfait transport piscine (école publique Les Plumes)	500,00 €

SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET FOYERS	Montants 2020	Base	Nbre
<i>Maison familiale rurale "La Rouvraie" de Montauban de Bretagne</i>	18,00 €	18 €	1
<i>CFA du bâtiment du Morbihan (foyer)</i>	72,00 €	18 €	4
<i>CFA du bâtiment du MANS - Sarthe - (foyer)</i>	18,00 €	18 €	1
<i>Lycée le gros chêne de Pontivy (foyer)</i>	18,00 €	18 €	1
<i>Chambre des métiers du Morbihan (foyer)</i>	36,00 €	18 €	2
TOTAL SUBVENTIONS SCOLAIRES (VOYAGES, FOYERS, ACTIVITÉS)	162,00 €		